



OFFRE D'EMPLOI ADJOINT(E) EXÉCUTIF(VE) AU SERVICE DU GREFFE

La Conception est une Municipalité composée d'une équipe formidable et des plus dynamiques. Vous êtes une personne travaillante qui a à cœur le service aux citoyens, nous avons un poste pour vous!

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision de la directrice générale, l'adjoint(e) exécutif(ve) volet greffe est responsable de l'ensemble des activités de support relatives à l'application et à l'interprétation des lois et règlements, du support administratif de la direction générale, de la préparation des séances du conseil, de la gestion documentaire et des communications.

TÂCHES

- En collaboration avec la directrice générale, préparer les caucus et les assemblées du conseil municipal
- Rédiger le procès-verbal et en assurer le suivi et la distribution
- Gestion administrative des devis et processus d'appels d'offres
- Gestion administrative de la réglementation municipale (numérotation, avis publics, affichage, etc.)
- Responsable des archives municipales
- Assumer la gestion du site Web
- Superviser, rédiger le cas échéant et valider la diffusion des communications externes (communiqué de presse, dépliants de divers services, réseaux sociaux, etc.)
- Assumer la gestion de la rédaction et de la publication du bulletin municipal
- Effectuer des travaux de soutien administratif pour les différents services
- Remplacer à la réception au besoin et en l'absence de l'adjointe exécutive volet trésorerie
- Toutes autres tâches connexes

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles en secrétariat, diplôme d'études collégiales en administration ou tout autre champ d'études jugé pertinent à l'emploi
- Expérience dans le domaine municipal serait un atout important
- Facilité à utiliser l'informatique et ses différents outils telle la suite Office
- Habilité à communiquer avec le public, par écrit, en personne et au téléphone
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé
- Discrétion, courtoisie, esprit d'équipe, positivisme, autonomie et initiative

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Rémunération selon la convention collective en vigueur
- Semaines de vacances
- Congés mobiles et journées de maladie non utilisées monnayables
- Fonds de retraite
- Assurance collective

ENTRÉE EN FONCTION : Juin 2022

Si le défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **24 mai 2022** par courriel, à l'attention de la directrice générale, Mme Josiane Alarie: greffe@municipalite.laconception.qc.ca.